

ANNEXE I

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

Référentiel d'activités

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier diplômé d'Etat ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement. » Art. L. 4311-1 du CSP.

« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et les infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles, et notamment du secret professionnel.

Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif. » Art. R. 4311-1 du CSP.

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle :

1. De protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social ;

2. De concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions ;

3. De participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes ;

4. De contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs ;

5. De participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage. » Art. R. 4311-2.

« Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Dans ce cadre, l'infirmier a compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires conformément aux dispositions des articles R. 4311-5 et R. 4311-6. Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue. Il peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative. Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers. » Art. R. 4311-3

L'infirmier exerce son métier dans le respect des articles R. 4311-1 à R. 4311-15 et R. 4312-1 à R. 4312-49 du code de la santé publique.

Définition du métier

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Activités

1. Observation et recueil de données cliniques ;
2. Soins de confort et de bien-être ;
3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes ;
4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes ;
5. Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique ;
6. Coordination et organisation des activités et des soins ;
7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits ;
8. Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires ;
9. Veille professionnelle et recherche.

Activités détaillées (1)

1. Observation et recueil de données cliniques

Observation de l'état de santé d'une personne ou d'un groupe :

- examen clinique de la personne dans le cadre de la surveillance et de la planification des soins ;
- observation de l'apparence générale de la personne (hygiène, contact visuel, expression...);
- observation du niveau de conscience ;
- observation de signes pathologiques et de symptômes ;
- lecture de résultats d'examens.

Observation du comportement relationnel et social de la personne :

- observation du comportement sur les plans psychologique et affectif ;
- observation des modes de vie des personnes sur les plans sociologique et culturel ;
- observation de la dynamique d'un groupe ;
- observation des réactions face à un événement de la vie, à la maladie, à l'accident, ou à un problème de santé ;
- observation des interactions sociales ;
- observation des capacités de verbalisation ;
- observation du niveau d'inquiétude ou d'angoisse.

Mesure des paramètres :

- mesure des paramètres vitaux : pression artérielle... ;
- mesure des paramètres corporels : poids, taille, etc. ;
- mesure des paramètres complémentaires : saturation en oxygène...

Mesure du degré d'autonomie ou de la dépendance de la personne ;

- dans les activités de la vie quotidienne ;
- dans les activités plus complexes.

Mesure de la douleur :

- sur les plans quantitatif (échelles de mesure) et qualitatif (nature de la douleur, localisation...);
- mesure du retentissement de la douleur sur les activités de la vie quotidienne.

Recueil de données portant sur la connaissance de la personne ou du groupe :

- ressources et besoins de la personne ou du groupe ;
- informations concernant l'environnement, le contexte de vie sociale et familiale de la personne, ses ressources, ses projets ;
- histoire de vie et représentation de la maladie, récit des événements de santé ;
- degré de satisfaction de la personne quant à sa vie sociale, professionnelle, personnelle ;
- projets de la personne ;
- recueil des facteurs de risque dans une situation de soins ;
- recueil de l'expression de la personne pendant la réalisation des soins.

Recueil de données épidémiologiques :

- élaboration et exploitation de recueils de données par questionnaires d'enquête ;
- rassemblement d'informations à partir de bases de données démographiques, épidémiologiques ou de santé ;
- recueil de données statistiques visant des populations ciblées.

2. Soins de confort et de bien-être

Réalisation de soins et d'activités liés à l'hygiène personnelle :

- soins d'hygiène partiels ou complets en fonction du degré d'autonomie de la personne ;
- aide totale ou partielle à l'habillage et au déshabillage.

Réalisation de soins et d'activités liés à l'alimentation :

- surveillance de l'hygiène alimentaire de la personne ;
- aide partielle ou totale au choix des repas et à leur prise ;
- surveillance de l'hydratation et aide à la prise de boisson régulière.

Réalisation des soins et d'activités liés à l'élimination :

- surveillance de l'élimination ;
- aide à l'élimination selon le degré d'autonomie de la personne ;
- contrôle de la propreté du matériel lié à l'élimination.

Réalisation des soins et d'activités liés au repos et au sommeil :

- installation de la personne pour le repos et le sommeil ;
- surveillance du repos ou du sommeil de la personne ;
- réfection d'un lit occupé et hygiène de la chambre ;
- organisation d'un environnement favorable à la tranquillité, au repos et au sommeil.

(1) Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées ; elles ne sont pas exhaustives ; elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

Réalisation de soins et d'activités liés à la mobilisation :

- installation de la personne dans une position en rapport avec sa dépendance ;
- modification des points d'appui de la personne en vue de la prévention des escarres ;
- lever de la personne et aide au déplacement ;
- mobilisation de la personne.

Réalisation de soins et d'activités liés à la conscience et à l'état d'éveil :

- surveillance de la conscience ;
- surveillance de l'orientation temporo-spatiale ;
- réalisation d'activités de jeux ou d'éveil pour stimuler la personne.

Réalisation de soins visant le bien-être et le soulagement de la souffrance physique et psychologique :

- toucher à visée de bien-être ;
- organisation de l'environnement en rapport avec le bien-être et la sécurité de la personne ;
- aide à la relaxation ;
- valorisation de l'image corporelle, de l'estime de soi et des ressources de la personne.

Réalisation d'activités occupationnelles et/ou de médiation :

- activités visant à l'animation ou à l'occupation de la personne en lien avec son âge et son autonomie ;
- activités visant à maintenir le lien social ;
- activités visant à maintenir le niveau cognitif, et la mémoire.

3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes

Accueil de la personne soignée et de son entourage :

- entretien d'accueil de la personne en institution de soins, d'éducation, ou en entreprise ;
- prise de contact et entretien avec la ou les personnes pour la réalisation de soins au domicile ;
- présentation des personnes, des rythmes, des installations et des services mis à disposition pour soigner ;
- recueil de l'adhésion ou de la non-adhésion de la personne à ses soins ;
- vérification des connaissances de la personne ou du groupe sur la maladie, le traitement ou la prévention.

Ecoute de la personne et de son entourage :

- relation d'aide et soutien psychologique ;
- entretien d'accompagnement et de soutien ;
- médiation entre des personnes et des groupes ;
- accompagnement de la personne dans une information progressive ;
- entretiens de suivi auprès de la personne, de sa famille et de son entourage.

Information et conseils sur la santé en direction d'une personne ou d'un groupe de personnes :

- vérification de la compréhension des informations et recueil du consentement aux soins ;
- information sur les soins techniques, médicaux, les examens, les interventions et les thérapies ;
- informations et conseils éducatifs et préventifs en matière de santé ;
- conseils à l'entourage de la personne ou du groupe : famille, amis, personnes ressources dans l'environnement (milieu du travail, milieu scolaire...) ;
- informations sur les droits de la personne, l'organisation des soins et les moyens mobilisables... ;
- entretien d'éducation et conseils visant à renforcer ou promouvoir des comportements adéquats pour la santé, ou modifier des comportements non adéquats ;
- entretien d'aide visant à la réalisation de choix de santé par la personne.

Information et éducation d'un groupe de personnes :

- création et organisation de conditions nécessaires à la dynamique du groupe ;
- animation de séances éducatives et d'actions de prévention ;
- transmission de connaissances aux personnes à propos de leur santé.

4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes

Surveillance des fonctions vitales

Surveillance de personnes ayant bénéficié de soins d'examen ou d'appareillages :

- surveillance de personnes ayant bénéficié d'examen médicaux : ponctions, injections ou ingestion de produits... ;
- surveillance des personnes ayant reçu des traitements, contrôle de l'efficacité du traitement et des effets secondaires ;
- surveillance de personnes porteuses de perfusions, transfusions, cathéters, sondes, drains, matériels d'aspiration ;

- surveillance de personnes porteuses de montages d'accès vasculaires implantés ;
- surveillance de personnes porteuses de pompe pour analgésie (PCA...);
- surveillance de personnes immobiles ou porteuses de dispositif de contention ;
- surveillance de personnes placées sous ventilation assistée, ou sous oxygénothérapie ;
- surveillance des patients sous dialyse rénale ou péritonéale... ;
- surveillance des personnes en assistance nutritive ;
- surveillance de l'état cutané : plaies, cicatrisation, pansements ;
- surveillance de personnes stomisées ;
- surveillances de personnes ayant reçu des traitements spécifiques : électroconvulsivothérapie, enveloppements humides,... ;
- surveillance de personnes en phase en pré et postopératoire.

Surveillance de personnes en situation potentielle de risque pour elles-mêmes ou pour autrui :

- surveillance de personnes présentant des tendances suicidaires ;
- surveillance de personnes placées dans des lieux nécessitant une sécurisation : chambre d'isolement, unités protégées, etc. ;
- surveillance de personnes confuses ou agitées nécessitant un contrôle renforcé et régulier ;
- surveillance de personnes potentiellement fragiles, ou en situation de risque d'accident ;
- surveillance de personnes nécessitant une contention momentanée ;
- activités visant à la protection contre les risques de maltraitance ;
- activités visant à la protection des personnes en risque de chute.

Surveillance de personnes au cours de situations spécifiques liées au cycle de la vie :

- surveillance des personnes pendant la grossesse et la naissance ;
- surveillance de personnes ayant à vivre une situation difficile : deuil, perte du travail, amputation, modification de l'image corporelle... ;
- surveillance de personnes proches de la fin de vie ;
- surveillance de personnes ayant à vivre une situation douloureuse ou de crise.

5. Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique

Réalisation de soins à visée préventive :

- vaccinations ;
- dépistage de différents risques : maltraitance, risques liés au travail,... ;
- entretiens à visée préventive ;
- éducation thérapeutique d'une personne soignée ;
- éducation individuelle et collective pour la santé ;
- actions de préventions des risques liés aux soins.

Réalisations de soins à visée diagnostique :

- entretien infirmier à visée diagnostique ;
- examen clinique à visée diagnostique ;
- entretien d'évaluation de la douleur ;
- prélèvements biologiques ;
- explorations fonctionnelles ;
- enregistrement et lecture de tracés relatifs au fonctionnement des organes ;
- tests.

Réalisation de soins à visée thérapeutique :

- entretien infirmier d'aide thérapeutique ;
- entretien de médiation ;
- administration de médicaments et de produits par voies orale, entérale, parentérale ;
- administration de produits par instillation, ou lavage dans les yeux, les sinus ou les oreilles ;
- administration de produits par pulvérisation sur la peau et en direction des muqueuses ;
- administration de produits médicamenteux par sonde ou poire dans les organes creux ;
- réalisation de soins visant la fonction respiratoire : aspiration de sécrétions, oxygénothérapie... ;
- réalisation de soins visant l'intégrité cutanée : soins de plaies, pansements ;
- réalisation de soins de plaie, de réparation cutanée, d'application de topique, d'immobilisation ou de contention ;
- réalisation de soins de stomies ;
- réalisation de soins visant à la thermorégulation ;
- réalisation de soins visant aux cures de sevrage et de sommeil ;
- actions de rééducation vésicale : calendrier mictionnel, reprogrammation.

Réalisation de soins visant à la santé psychologique ou mentale :

- activités à visée thérapeutique ou psychothérapeutique ;
- activités ludiques à visée d'éveil ou de maintien de la conscience ou de la mémoire ;
- activités à visée socio-thérapeutique ;
- contrôle et suivi des engagements thérapeutiques, des contrats et des objectifs de soins.

Réalisation de soins visant au soulagement de la souffrance :

- activités de relaxation (respiration, toucher, paroles, visualisation positive...);
- entretien spécifique de relation d'aide : verbalisation, reformulation, visualisation positive...

Réalisation de soins en situation spécifique :

- soins en situation d'urgence ;
- soins en situation de crise ;
- soins en situation palliative ou en fin de vie ;
- toilette et soins mortuaires ;
- soins dans les transports sanitaires urgents et médicalisés ;
- assistance du médecin en consultation et lors de certains actes médicaux.

6. Coordination et organisation des activités et des soins

Organisation de soins et d'activités :

- élaboration, formalisation et rédaction d'un projet de soins ou d'un projet de vie personnalisé ;
- élaboration d'une démarche de soins infirmiers pour une personne ou pour un groupe ;
- planification des activités dans une unité de soins pour un groupe de personnes pris en charge, pour la journée et à moyen terme ;
- planification et organisation de consultations : dossier, traçabilité ;
- répartition d'activités et de soins entre les différents membres d'une équipe de soins dans le cadre de la collaboration ;
- mesures de la charge de travail en vue de répartir les activités.

Coordination des activités et suivi des parcours de soins ;

- coordination de ses activités avec les services prestataires : laboratoire, radio... ;
- coordination des activités et des prises en charge entre les différents lieux sanitaires, sociaux, et médico-sociaux, le domicile, la maison de repos.... ;
- coordination des intervenants médico-sociaux ;
- contrôle et suivi du cheminement des examens ;
- intervention au cours de réunion de coordination.

Enregistrement des données sur le dossier du patient et les différents supports de soins :

- rédaction, lecture et actualisation du dossier de soins ou de documents de santé accompagnant la personne ;
- enregistrement de données cliniques et administratives ;
- rédaction et transmission de documents de suivi pour la continuité de soins ;
- enregistrement des informations sur les supports d'organisation : planification, bons de demande d'examen... ;
- recueil et enregistrement d'information sur logiciels informatiques.

Suivi et traçabilité d'opérations visant à la qualité et la sécurité :

- enregistrement de données spécifiques à la gestion des risques et à la mise en œuvre des procédures de vigilance sanitaire ;
- enregistrement et contrôle des données sur la qualité des pratiques ;
- enregistrement et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités ;
- établissement de comptes rendus dans le cadre de mise en œuvre des soins d'urgence ou de traitement antalgique.

Actualisation des documents d'organisation des soins :

- réalisation et actualisation des protocoles de soins infirmiers ;
- réalisation d'outils d'organisation des activités de soins.

Transmission d'informations :

- transmission orale d'informations recueillies vers les médecins et les professionnels de santé ;
- transmission d'informations à partir de différents documents utilisés pour les soins : dossiers, feuilles... ;
- prise de parole en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes de soins ;
- transmission d'informations orales et écrites aux professionnels de la santé pour un suivi de la prise en charge ;
- transmission orale d'informations à la famille, aux proches de la personne soignée ou aux aides à domicile ;
- réponse téléphonique à des demandes émanant de la personne soignée, des professionnels de santé et du social, ou des proches ;
- élaboration de résumés cliniques infirmiers.

Interventions en réunion institutionnelle :

- interventions lors de réunions de travail ou institutionnelles ;
- préparation de synthèses cliniques.

7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits

Préparation et remise en état de matériel ou de locaux :

- préparation du matériel et des lieux pour chaque intervention soignante ;
- préparation du dossier et mise à disposition des éléments nécessaires à la situation.

Réalisation et contrôle des opérations de désinfection et de stérilisation :

- vérification de la propreté du matériel utilisé dans la chambre et pour les soins ;
- vérification des indicateurs de stérilisation du matériel ;
- vérification de l'intégrité des emballages ;
- réalisation des différentes étapes de traitement du matériel : désinfection, stérilisation...

Conduite d'opérations de contrôle de la qualité en hygiène :

- réalisation de protocoles de prédésinfection, de nettoyage, de désinfection ou de stérilisation ;
- élaboration de protocoles de soins infirmiers ;
- application des règles d'hygiène concernant le matériel et contrôle de leur respect.

Conduite d'opération d'élimination des déchets :

- réalisation de l'élimination des déchets en fonction des circuits, de la réglementation et des protocoles établis.

Commande de matériel :

- commande de matériel d'utilisation quotidienne ou moins fréquente ;
- commande de produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux ;
- commande de produits et de matériels divers.

Rangement et gestion des stocks :

- organisation du chariot d'urgences et des chariots de soins ;
- rangement et gestion des stocks de matériel et de produits ;
- rangement et gestion de dotations de stupéfiants.

Contrôle de la fiabilité des matériels et des produits :

- contrôle de l'état des stocks et du matériel ;
- contrôle de l'état des dotations de pharmacie ;
- contrôle de l'état du chariot d'urgence ;
- contrôle de la fiabilité des matériels.

8. Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires

Accueil de stagiaire ou de nouveau personnel :

- accueil de stagiaire ou de nouveau personnel ;
- délivrance d'information et de conseil aux stagiaires ou au nouveau personnel ;
- élaboration de documents de présentation du service ou d'accueil ;
- contrôle du niveau de connaissance, des acquis professionnels et du projet professionnel ;
- élaboration en équipe du projet ou du protocole d'encadrement.

Conseil et formation dans l'équipe de travail :

- conseils et informations aux membres de l'équipe de soins et de l'équipe pluridisciplinaire ;
- réajustement d'activités réalisées par des stagiaires ou des nouveaux personnels en vue d'apprentissage ;
- explications sur les modalités du soin, et accompagnement afin de transmettre les valeurs soignantes, l'expertise nécessaire, et l'organisation du travail ;
- encadrement de l'équipe travaillant en collaboration avec l'infirmier.

Réalisation de prestation de formation :

- intervention en institut de formation ;
- réalisation de cours ou intervention sur la pratique professionnelle ;
- démonstration de soins réalisés dans un but pédagogique ;
- information, conseil et formation en santé publique (tutorat...).

Contrôle des prestations des stagiaires de diverses origines :

- contrôle au quotidien dans l'ensemble des situations professionnelles ;
- renseignement des documents de suivi ;
- réalisation des feuilles d'évaluation des stagiaires ;
- contrôle de prestations au cours des mises en situation professionnelle.

9. Veille professionnelle et recherche

Relation avec des réseaux professionnels :

- lecture de revues professionnelles ;
- lecture de travaux de recherche en soins ;
- constitution et alimentation d'une base d'information sur la profession d'infirmier et les connaissances professionnelles ;
- recherche sur des bases de données existantes dans les domaines du soin et de la santé ;
- recherche, sur les bases de données existantes, des recommandations de bonnes pratiques.

Rédaction de documents professionnels et de recherche :

- réalisation d'études et de travaux de recherche dans le domaine des soins ;
- réalisation de publication à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé ;
- rédaction de protocoles ou de procédures ;
- accompagnement de travaux professionnels.

Bilan sur les pratiques professionnelles :

- échanges de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres professionnels de la santé ;
- apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles ;
- mise en place de débats sur les éléments éthiques dans un contexte de soins ;
- veille professionnelle et réglementaire.